



Protocole de prise en charge des pratiques d'intimidation en milieu scolaire au Lycée Doisneau

Connaissance d'une situation présumée d'intimidation (DSDEN - AED - Profs -Parents - Administration - Elèves - Infirmière - CPE)

Courriel d'information au coordo du PREV
Bilan bref demandé au PP et CPE
Prise de contact par le référent cible avec la cible

Concertation de l'équipe PREV COORDO pour diagnostic

Autres (conflit ponctuel, mal être) : traité par CPE /studio

Situation de Harcèlement, cyber-H. grave traité par CPE et direction.

Protocole PIKAS

- 1) Entretien avec la cible**
- 2) Information des parents de la cible par le meneur de l'entretien cible.**
- 3) PREMIER entretien avec les témoins et/ou intimidateurs présumés par les meneurs d'entretien**

SECOND entretien avec les témoins et/ou intimidateurs présumés.

Entretien avec la cible afin de lui parler de l'évolution + ou - de l'action.

SUIVI et VEILLE à long terme

Concertation du PREV

Arrêt du dispositif

OU

Poursuite du dispositif (entretiens)

Bilan de la prise en charge communiqué à l'équipe pédagogique et la famille de la cible